

Rentrée scolaire 2018-2019

## Toujours pas effective dans le public



Les élèves consultent encore les listes au lycée public Paul Emame Eyegue...



...à Raymond Bouckat de Mindoube, les inscriptions et réinscriptions se poursuivent.

Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon

Hier, se poursuivaient encore les phases d'inscriptions et réinscriptions dans les établissements de l'enseignement public, où certains annoncent le début des cours pour lundi prochain. Tout le contraire des établissements privés où les classes ont démarré, pour la plupart, le 1er octobre, date, préalablement annoncée, de début des cours.

L'HEURE est encore et toujours aux inscriptions, réinscriptions, réorientation ou permutation pour les élèves admis en classe de 6e pour le compte de l'année scolaire 2018-2019. Dans les établissements primaires et secondaires publics que nous avons visités hier, aucun enseigne-

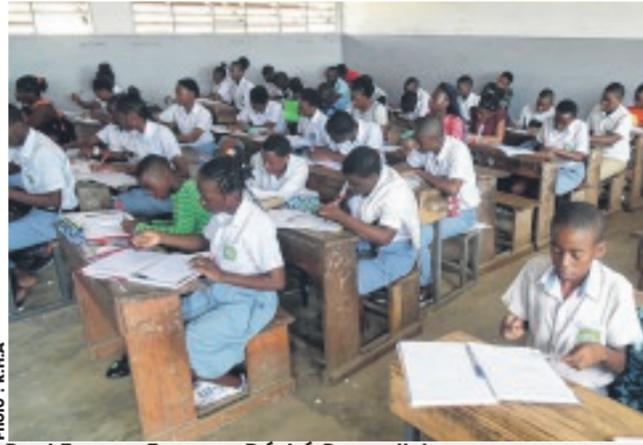
ment n'était dispensé. Les élèves effectuaient des allées et venues dans la cour de leurs établissements respectifs, pendant que les parents font le pied de grue dans les secrétariats. Objectif, inscrire leurs enfants ou récupérer le dernier bulletin de notes de l'année écoulée. C'est le cas à l'école publique d'Okala, où nous avons rencontré des parents attendant d'être reçus.

Au lycée Paul Emame Eyegue, les apprenants ont fait le déplacement pour prendre la température. « Je suis venue voir dans quelle classe j'ai été envoyée, et vérifier par la même occasion si l'emploi du temps est déjà prêt. On nous a dit de revenir demain et que les cours vont probablement commencer lundi prochain », explique une élève admise en classe de Première. Au secrétariat, il y avait une dame venue déposer un



Pour le proviseur du lycée Paul Emame Eyegue, Désiré Boucalt, les cours reprendront le 15 octobre prochain. Photo de droite : Au lycée privé de Nzeng-Ayong Fondation Mbele, les cours ont bien démarré.

dossier de transfert. « Je me réjouis que cette rentrée ne soit pas effective. Cela me laisse la possibilité de trouver une place à mon fils. L'année dernière, il était dans un lycée privé, maintenant je veux qu'il fréquente le public. J'attends donc les résultats de la commission de transfert », indique la jeune dame.



S'agissant du début effectif des cours dans ce lycée, le proviseur Désiré Boucalt annonce qu'elle ne sera effective que le 15 octobre. « Si toutes ces formalités administratives ne sont pas remplies, aucune rentrée ne peut être effective. N'oubliez pas que tout a été stoppé par la tutelle à quelques jours de la rentrée. C'est

donc maintenant que nous achevons toutes les procédures administratives », précise le proviseur. Tout en spécifiant que les emplois du temps seront affichés dès ce mardi 09 octobre 2018. Comme au lycée Paul Emame Eyegue, le collège Raymond Bouckat de Mindoube est dans la même situation.

Les établissements d'enseignement primaire et secondaire privés sont les seuls à avoir véritablement ouvert les portes des salles de classe à leurs apprenants. Élèves et enseignants y ont, en effet, répondu présents depuis le 1er octobre dernier. Et hier, nous avons pu constater l'effectivité des cours dans cet ordre d'enseignement. Le lycée privé de Nzeng-Ayong, Fondation Mbele, en est la parfaite illustration du démarrage des cours. Le responsable de l'établissement, Jean-Rémy Mbele, souligne que le 1er octobre a véritablement marqué le *take off* de cette année académique 2018-2019. Si la première semaine a servi aux traditionnels prises de contacts avec les apprenants, cette deuxième semaine marque le démarrage effectif des cours.

## Enseignement supérieur/Nomination d'un nouveau "DG" à l'Enset

## Le Conseil d'État suspend provisoirement la décision du Conseil d'administration

Olivier NDEMBI  
Libreville/Gabon

L'AFFAIRE opposant l'actuel directeur général (DG) de l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique (Enset), Pr Donatien Nganga-Kouya, à l'Etat gabonais, connaît un nouveau rebondissement. En effet, le Conseil d'Etat, qu'il a saisi courant juillet dernier aux fins de sursis à exécution de la décision du Conseil d'administration du 27 juin 2018, vient de trancher en faveur de l'enseignant-chercheur par un arrêt rendu le 27 septembre dernier, en ordonnant provisoirement au gouvernement de ne pas nommer un des trois candidats retenus au poste de directeur général de l'Enset, parce qu'aucun d'eux ne répond aux critères légaux des textes réglementaires. En attendant l'examen au fond de la requête en annulation des conclusions dudit

conseil. Selon Me Moutendi-Mayila, conseil de M. Nganga-Kouya, après l'instruction et l'investigation par la plus haute juridiction administrative du pays de l'affaire opposant son client à l'Etat, le dossier présenté a été jugé recevable, et il a été ordonné jusqu'à droit connu sur le fond, le sursis à exécution de la décision matérialisant la délibération du Conseil d'administration de l'Enset du mercredi 27 juin 2018.

Rappelons que le 27 juin 2018, les membres du Conseil d'administration de l'Enset se sont réunis sur convocation de leur président, le ministre d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Jean de Dieu Moukagni-Iwangou. Ordre du jour : examen et audition des cinq candidats au poste de DG audit établissement. Après audition, le conseil a retenu trois candidatures,



Photo : R.H.A./L'Union

tandis que celle du requérant avait tout simplement été rejetée pour "défaut de bilan". Une démarche pour le moins curieuse, d'autant que l'Article 3 du Décret 00216/PR/MERSFC du 28 juillet 2017 et l'Arrêté 007/MESRS/CABM fixant la procédure de désignation des chefs d'établissement public d'enseignement supérieur disposent que : "Est éligible

aux fonctions de directeur général de grande école, tout enseignant-chercheur permanent justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq ans et du grade de maître-assistant au minimum". De plus, ces textes ne font nullement mention d'un quelconque document-bilan dont l'absence aurait pu constituer un motif d'irrecevabilité du dossier du Pr Nganga-Kouya. Face à ce

Face à sa tutelle, le Pr Donatien Nganga-Kouya vient donc de remporter le premier round de sa procédure.

qui était vécu par lui comme une injustice, ce dernier a donc saisi le Conseil d'Etat pour arbitrage. Le cabinet Mayila relève d'ailleurs que « à l'IST et à l'IUSO, toutes les candidatures avaient été invalidées pour défaut de grade de maître-assistant. A l'Enset par contre, la candidature du seul postulant ayant le grade au-dessus de celui re-

quis a été jugée irrecevable, au profit de trois enseignants qui ne sont pas maîtres-assistants. L'argument avancé est que les concernés bénéficient d'une décision de justice du Conseil d'Etat de 1993. Cas de jurisprudence dont le même Conseil d'Etat ne semble pas être convaincu, pour la simple raison qu'il a ordonné un sursis à exécution. Nous nous posons la question de savoir si une jurisprudence peut être revendiquée pour deux décrets différents, dans des conditions différentes et dans un espace temps de 25 ans. Le droit qui sera dit et nous édifiera davantage lors de l'examen au fond. »

En attendant, sauf à vouloir violer les textes en vigueur, Donatien Nganga-Kouya continue donc à présider aux destinées de l'Enset, l'un des rares établissements d'enseignement supérieur publics gabonais à ne pas connaître de multiples ces dernières années.